

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 2 novembre 2020 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Nil Longpré  
Siège #2 - Nicole Charette  
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge  
Siège #4 - Catherine Demange  
Siège #5 - Sarah Carrier  
Siège #6 - France Dodier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-11-176

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,  
Et résolu,

**QUE** le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants: 12.07 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 5 octobre
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
  - 4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière
  - 4.2 - Rapport du maire
    - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires d'octobre
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
  - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 7.1 - Dépôt des états financiers comparatifs
  - 7.2 - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
  - 7.3 - Remboursement au fonds de roulement - machine à gelato
  - 7.4 - Services juridiques pour l'année 2021
  - 7.5 - Offre de l'Écho de Frontenac - Vœux de Noël
  - 7.6 - Offre de service HB archivistes
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 8.1 - Adoption du projet de schéma de couverture de risques incendie version 2 et adoption du plan de mise en œuvre
- 9 - TRANSPORT
  - 9.1 - Focus - Renouvellement de contrat de location
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
  - 10.1 - Assemblée générale annuelle - Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM)
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 12.1 - Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)
  - 12.2 - Dérogation mineure, lot 5 206 681, Ch. Croissant-de-Lune
  - 12.3 - Site démonstrateur de bonnes pratiques d'aménagement de chemin forestier
  - 12.4 - Résolution d'appui pour Louis Noël, Monique Fortier et les Champs de l'Est
  - 12.5 - Adhésion annuelle - Tourisme Cantons de l'Est

- 12.6 - Remboursements de taxe - Programme de revitalisation 2017-2022
- 12.7 - Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
- 13 - LOISIRS-CULTURE
  - 13.1 - Revenu affecté à Piopolis Fête l'Hiver
- 14 - FINANCES
  - 14.1 - Comptes à payer
  - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2020-11-177

#### **3.1 - Séance ordinaire du 5 octobre**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère France Dodier,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** le procès-verbal du 5 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

#### **4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière**

Feux d'artifice

#### **4.2 - Rapport du maire**

Inscrire contenu ici

##### **4.2.1 - Rapport du Conseil des maires d'octobre**

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 21 octobre dernier.

### **5 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Boîtes aux lettres renversées par le camion de déneigement  
Permis de brûlage

### **6 - CORRESPONDANCE**

#### **6.1 - Bordereau des correspondances**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2020 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

### **7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **7.1 - Dépôt des états financiers comparatifs**

Emmanuelle Fredette, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les états

comparatifs de revenus et de dépenses au 30 septembre 2020, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

#### **7.2 - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires**

Conformément à la loi, et ce dans les 60 jours de l'anniversaire de proclamation de leur élection, les formulaires de déclaration de mises à jour des intérêts pécuniaires des 7 membres du Conseil sont déposés.

**2020-11-178**

#### **7.3 - Remboursement au fonds de roulement - machine à gelato**

**ATTENDU QUE** la machine à gelato a été vendue par appel d'offres;

**ATTENDU QU'UN** montant est prévu aux remboursements du fonds de roulement en 2021.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite procéder aux remboursements complets de cette dépense au cours de l'exercice financier 2020.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Et résolu,

**QUE** le conseil autorise le remboursement complet de la machine à gelato soit le montant restant de 3 508 \$ à même les surplus cumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2020-11-179**

#### **7.4 - Services juridiques pour l'année 2021**

**ATTENDU QUE** DHC Avocats a présenté à la Municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2021;

**ATTENDU QUE** cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,  
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,  
Et résolu,

**QUE** la Municipalité accepte l'offre de services professionnels de DHC Avocats pour l'année 2021.

**QUE** cette dépense de 400 \$ soit payée à même le poste budgétaire 02-190-01-412 (Services juridiques - Autres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2020-11-180**

#### **7.5 - Offre de l'Écho de Frontenac - Vœux de Noël**

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** la Municipalité offre ses vœux de Noël à la population via l'Écho de Frontenac pour un montant de 265\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2020-11-181**

#### **7.6 - Offre de service HB archivistes**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu l'offre de services de HB archivistes s.e.n.c pour l'année 2021 ;

**ATTENDU QUE** HB archivistes s.e.n.c développe depuis quelques années le système de gestion des archives municipales de Piopolis ;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,  
Et résolu,

**QUE** la municipalité retienne les services de HB archivistes s.e.n.c selon le forfait hebdomadaire (4 jours) proposé pour l'année 2021 soit de 1 127,94 \$ plus les taxes applicables à même le poste budgétaire 02-130-00-999 (autres dépenses administratives).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2020-11-182

### **8.1 - Adoption du projet de schéma de couverture de risques incendie - version 2 et adoption du plan de mise en œuvre**

**ATTENDU QUE** la MRC du Granit dispose d'un schéma de couverture de risques incendie;

**ATTENDU QUE** l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit la révision du schéma de couverture de risques incendie;

**ATTENDU QUE** tel que prescrit par la Loi sur la sécurité incendie, le conseil des maires de la MRC du Granit a annoncé par sa résolution no 2019-130, son intention de débiter la révision de son schéma;

**ATTENDU QUE** les travaux de révision ont été réalisés sur une période de plus d'un an;

**ATTENDU QUE** le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté par sa résolution no 2020-187, le 21 octobre 2020, le projet de schéma de couverture de risques incendie – Version 2 et a approuvé la poursuite des étapes légales menant à son adoption;

**ATTENDU QUE** la MRC du Granit a fourni un projet de schéma de couverture de risques incendie et un plan de mise en œuvre du schéma à chacune des municipalités de son territoire, et ce, après avoir évalué les risques, les moyens, les mesures et les ressources;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis et le service incendie qui la dessert ont collaboré avec la MRC du Granit à son élaboration;

Il est proposé par la conseillère France Dodier,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** le conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le projet de schéma de couverture de risques incendie – Version 2.

**QUE** le conseil de la Municipalité Piopolis adopte le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie - Version 2 qui la concerne.

**QUE** le conseil de la Municipalité Piopolis s'engage à respecter son plan de mise en œuvre au schéma de couverture de risques incendie – Version 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9 - TRANSPORT**

2020-11-183

### **9.1 - Focus - Renouvellement de contrat de location**

**ATTENDU QUE** le contrat de déneigement conclu avec le ministère des Transports précise que le prestataire de services doit fournir, installer et maintenir en activité de l'équipement de télémétrie véhiculaire sur les véhicules utilisés pour les opérations de déneigement ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,  
Et résolu,

**QUE** la municipalité renouvelle le contrat de location des unités véhiculaires LTE Focus, incluant le service d'envoi des données au ministère des Transports, pour une période de 7 mois par année, soit du 1er octobre au 30 avril, d'un montant de 112 \$ plus les taxes applicables ;

**QUE** la durée du contrat est de 5 ans soit l'équivalent de la durée du contrat de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10 - HYGIÈNE DU MILIEU

2020-11-184

### 10.1 - Assemblée générale annuelle - Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM)

**ATTENDU QUE** l'Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM) tient son assemblée générale annuelle le 24 novembre prochain;

**ATTENDU QUE** l'APLM procédera à l'élection des administrateurs;

**ATTENDU QUE** selon les règlements généraux de l'organisme, chacune des cinq municipalités riveraines peut proposer la candidature de deux personnes ;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,  
Appuyé par la conseillère France Dodier,  
Et résolu,

**QUE** la Municipalité propose les candidatures de Mme Nicole Charette, conseillère municipale, et M. Peter Manning, maire pour siéger en tant qu'administrateurs sur le conseil d'administration de l'APLM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2020-11-185

### 12.1 - Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Et résolu,

**QUE** la municipalité de Piopolis autorise la présentation du projet de *Mise à niveau des sentiers du Marais et du Clocher* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Piopolis à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**QUE** la municipalité de Piopolis désigne Madame Emmanuelle Fredette, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-186

### 12.2 - Dérogation mineure, lot 5 206 681, Ch. Croissant-de-Lune

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure 2020-09-0011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour vendre le terrain à un acheteur qui aimerait construire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie du terrain et que sa largeur au chemin est supérieure aux normes du règlement sur le lotissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la profondeur moyenne est de 52,94 mètres et que la norme exigée est de 75 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la différence avec la norme exigée est de 22,1 mètres, dérogeant ainsi de 29 %, la demande de dérogation est donc mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,  
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,  
Et résolu,

**QUE** le conseil autorise la dérogation mineure 2020-09-0011 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-187

**12.3 - Site démonstrateur de bonnes pratiques d'aménagement de chemin forestier**

**CONSIDÉRANT** la demande du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) d'avoir un site démonstrateur de bonnes pratiques d'aménagement de chemin forestier à Piopolis ;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche sera sans frais pour la municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère France Dodier,  
Et résolu,

**QUE** le conseil autorise le COBARIC à utiliser un site démonstrateur sur le territoire de Piopolis, soit dans le rang de la Savane, concernant l'aménagement de fossés et d'un ponceau, ainsi que l'aménagement de rétention pour l'évacuation d'eau.

**QUE** le conseil autorise l'installation d'un panneau d'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-188

**12.4 - Résolution d'appui pour Louis Noël, Monique Fortier et les Champs de l'Est**

**ATTENDU QUE** l'usage agricole va continuer ;

**ATTENDU QUE** la superficie d'exploitation agricole ne change pas ;

**ATTENDU QU'**avec la demande d'échange de parties de terrain, la superficie d'exploitation agricole ne change pas, ce serait la répartition des propriétaires de surfaces qui changerait entre Les Champs de l'Est Inc. et Louis Noël et Monique Fortier (co-propriétaires de Les Champs de l'Est Inc.) ;

**ATTENDU QUE** le plan de développement de la municipalité de Piopolis (2015) a dans ses objectifs de valoriser le secteur agricole avec au moins les actions suivantes :

1. Favoriser l'émergence de petites unités agricoles de 15 et 20 hectares... ;
2. Favoriser et encourager le maintien des entreprises agricoles existantes ;
3. Continuer à protéger la zone agroforestière de la Municipalité de toutes nouvelles activités non liées à l'agriculture ;

**ATTENDU QUE** le projet permettra de regrouper la production maraichère, aidant ainsi la relève agricole à avoir tout le potentiel sur une même propriété ;

**ATTENDU QUE** le Plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit, mars 2018 (PDZA) a priorisé la relève agricole, l'accessibilité aux terres agricoles, l'accapement des terres agricoles, ainsi que la diversification des terres agricoles ;

**ATTENDU QUE** l'entité agricole avant la demande était unique et que la proposition propose maintenant 2 entités agricoles ;

**ATTENDU QUE** les objectifs spécifiques du schéma d'aménagement révisé (février 2007) de la MRC du Granit sont de :

1. Favoriser des modes d'occupation du territoire à des fins agricoles et forestières ;
2. Permettre une utilisation plus variée du sol par des usages complémentaires compatibles avec l'agriculture ;
3. Préserver le caractère rural du territoire ;

**ATTENDU QUE** le territoire de Piopolis est majoritairement agroforestier (plus de 80%)

**ATTENDU QUE** l'agriculture biologique rentable se fait préférablement sur de plus petites parcelles ;

**ATTENDU QUE** le projet demandé n'est pas de restreindre l'activité agricole, mais plutôt de la rendre plus efficiente en partageant la partie maraîchère et l'activité forestière avec 10 acres de foin (cette surface pourrait aussi être cultivable en maraîchage ou pour petits élevages) ;

**ATTENDU QUE** les sols sont rocheux, que le terrain souvent accidenté fait que les champs en culture sont en général de petites surfaces et que le manque d'unités thermiques interdit pratiquement la production céréalière sur de grandes surfaces ;

**ATTENDU QUE** l'homogénéité est une préoccupation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), le projet permettra une amélioration à cette homogénéité ;

**ATTENDU QUE** le type de production agricole utilisé permettra une meilleure autonomie et une plus grande polyvalence ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal de rédiger une résolution pour les propriétaires dans leur demande à la CPTAQ ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère France Dodier,  
Et résolu,

**QUE** le Conseil municipal appuie la demande à la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-189

**12.5 - Adhésion annuelle - Tourisme Cantons de l'Est**

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** la municipalité de Piopolis renouvelle sa cotisation en tant que membre de Tourisme Cantons-de-l'Est au montant de 95 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-190

**12.6 - Remboursements de taxe - Programme de revitalisation 2017-2022**

**ATTENDU** le Règlement no 2017-07 décrétant un programme de revitalisation 2017-2022 en vue de favoriser la construction et la rénovation d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

D'autoriser les trois demandes de remboursement de taxes foncières admissibles au programme totalisant 1 297.94 \$ pour l'année 2020.

**QUE** cette dépense soit payée à même le poste budgétaire Crédits de taxes règlement. 2017-2022 (02-620-00-999).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-191

**12.7 - Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie**

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en

ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par la conseillère France Dodier,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

**QUE** le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

**QUE** le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

**QUE** copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13 - LOISIRS-CULTURE**

**2020-11-192**

**13.1 - Revenu affecté à Piopolis Fête l'Hiver**

**ATTENDU QUE** le comité des loisirs, par l'intermédiaire de l'AFÉAS, a versé son encaisse à la municipalité soit un montant de 2 317.57 \$.

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** ce montant de 2317.57 \$ soit affecté à la réalisation des activités futures organisées dans le cadre de Piopolis Fête l'Hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 - FINANCES**

**2020-11-193**

**14.1 - Comptes à payer**

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,  
Et résolu,

**QUE** les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.2 - Dépenses récurrentes**

La liste des dépenses récurrentes du mois d'octobre 2020 est déposée aux membres du Conseil.

**2020-11-194**

**15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES**

M. le Maire souligne l'initiative des bénévoles et le succès de l'activité d'Halloween.  
M. le Maire souhaite au nom du conseil ses condoléances à la famille de M. Grenier.

**16 - VARIA**

Aucun sujet à traiter.

**17 - RAPPORT DES COMITÉS**

Conseiller # 1 M. Nil Longpré  
Loisirs et culture (aménagement, urbanisme et développement)  
Comités : Cœur Villageois, Belvédère chemin de Bury, Route des sommets, camping municipal

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette  
Mairesse suppléante, santé et bien-être  
Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Comité des aînés, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP), Écho de Piopolis, Comité Vert

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge  
Santé et bien-être  
Comités : Semaine des bénévoles (souper/paniers), bibliothèque, Comité des aînés (sous-comité dîner communautaire), Comité de développement local de Piopolis (CDLP), Fleurons du Québec

Conseiller # 4 : Mme Catherine Demange  
Aménagement, urbanisme et développement, Halte des Zouaves  
Comités : Comité culturel de Piopolis, Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseiller # 5 : Mme Sarah Carrier  
Loisirs et culture (parc et terrains de jeux), transport.  
Comités : Piopolis fête l'hiver, Noel des enfants, politique familiale municipale

Conseiller # 6 : Mme France Dodier  
Administration générale, sécurité publique, transport  
Comités : Trans-autonomie, semaine des bénévoles.

Maire : M. Peter Manning  
Transport et hygiène du milieu, responsable de l'information, sécurité publique,  
administration générale  
Comités : Conseil des maires et comités MRC, Belvédère chemin de Bury, Comité  
Vert

#### 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Future caserne du service incendie de Lac-Mégantic  
Télémetrie sur véhicules servant aux opérations de déneigement  
Site démonstrateur (COBARIC)

2020-11-195

#### 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,

**QUE** la séance soit levée; il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Emmanuelle Fredette,  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Peter Manning  
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente  
que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil  
de cette assemblée de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Emmanuelle Fredette Directrice générale & secrétaire trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à  
la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)  
du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Peter Manning  
Maire

## ***Rapport du maire conseil du 7 décembre 2020***

### **Activités MRC**

- 03 novembre 2020 Comité consultatif en environnement
- 18 novembre 2020 Rencontre de secteur Gosford-Mont-Mégantic
- Démission de monsieur Yvan Goyette maire de N.-D.-des-Bois, proposition pour les comités administratif et sécurité afin de nommer de nouveaux représentants.
- 25 novembre 2020 Comité consultatif en environnement
- Conseil des maires
- Bilan déposé Patrouille nautique été 2020
  - Adoption des prévisions budgétaires 2021
  - Demande d'étude d'impact par la municipalité de Courcelles sur son adhésion à la MRC Beauce-Sartigan.
- 

### **Activités municipales**

- 12 novembre 2020 Conseil d'administration de la CREE (Conseil régional en environnement de l'Estrie)
- 14 novembre 2020 Atelier sur le budget
- 19 novembre 2020 Rencontre comité administratif (budget)
- 23 novembre 2020 Atelier sur le budget
- 24 novembre 2020 AGA de l'Association de la Protection du Lac Mégantic (APLM)
- 30 novembre 2020 Atelier de travail
- 03 décembre 2020 Rencontre municipalité de Lac-Mégantic concernant l'entente intermunicipale Incendie (budget)
- 05 décembre 2020 Formation en communication Médias- Citoyens offert par la FQM

## CORRESPONDANCE REÇUE AU BUREAU MUNICIPAL EN NOVEMBRE 2020

Liste déposée à l'assemblée du 07 Décembre 2020

### L'ÉQUIPE D'APOGÉE

- Apogée est un nouveau magazine (papier et web) qui met en valeur l'unicité des produits et les richesses humaines et naturelles, tout en développant les réflexes d'achat local et de fierté régionale.

### COLLECTIF PETITE ENFANCE

- La grande semaine des tout-petits, en période COVID-19 qui aura lieu du 15 au 21 novembre prochain.

**Liste des dépenses récurrentes pour le mois de novembre 2020**

Fournisseurs	Description	Montant payé
Bell Canada	Internet de la Halte novembre 2020	70.13 \$ <u>70.13 \$</u>
Bell Mobilité inc.	Cellulaires facturés pour novembre 2020- Maire	54.00 \$ <u>54.00 \$</u>
Câble-Axion	Internet et téléphone au camping (novembre)	271.38 \$
	Internet bureau + ligne ascenseur ( novembre)	152.36 \$
	Ligne téléphonique + internet - Maison culturelle (novembre)	108.67 \$
		<u>532.41 \$</u>
Communication Plus	Émetteur-récepteur mois novembre 2020	172.46 \$
	Émetteur-récepteur mois décembre 2020	172.46 \$
		<u>344.92 \$</u>
Eurofins	Échantillons 5111778 - 5111779 et 5111780 - Eau potable	59.79 \$
	Échantillons 5054466 - 5111781 - Eaux usées	221.33 \$
		<u>281.12 \$</u>
Focus	Vérification de l'unité FOCUS dans le camion Inter 2020	209.83 \$
	Frais mensuel du mois de novembre 2020 - Inter 2020	83.93 \$
	Gestion des opérations pour le mois novembre 2020	140.16 \$
		<u>433.92 \$</u>
Harnois Énergie	Mazout Maison Culturelle - 2020-12-02	208.31 \$
	Mazout garage -2020-12-02	280.87 \$
		<u>489.18 \$</u>
Hydro Québec	Électricité du 2020-09-10 au 2020-11-09 -Station PP01	86.47 \$
	Électricité du 2020-09-10 au 2020-11-09 - Bât. Service	1 210.68 \$
	Électri. du 2020-09-10 au 2020-11-09- Maison Culturelle	119.65 \$
	Électricité du 2020-09-10 au 2020-11-09 - éclairage bur	484.12 \$
	Électricité du 2020-09-10 au 2020-11-09 - Aqueduc	583.94 \$
	Électricité du 2020-09-10 au 2020-11-09 - Halte	160.98 \$
	Électricité du 2020-09-10-2020-11-09 - Quai	80.95 \$
	Électricité du 2020-09-10 au 2020-11-09 -Patinoire	111.97 \$
	Électricité du 2020-10-07 au 2020-11-06 - Sys. Chauffag	862.84 \$
	Électricité du 2020-10-07 au 2020-11-06-Camping	1 072.79 \$
	Électricité du 2020-09-09 au 2020-11-06- Station PP02	38.36 \$
	Électricité du 2020-09-10 au 2020-11-09 Tour à feu	29.96 \$
	Électricité du 2020-09-09 au 2020-11-06 - Station PP03	34.15 \$
		<u>4 876.86 \$</u>
Lucie Grenier	Entretien de la bibliothèque - novembre 2020	150.00 \$ <u>150.00 \$</u>
MRC du Granit	Vidange des Boues - Hors Circuit	414.42 \$ <u>414.42 \$</u>
Ministre des Finances du Québec	2 ième vers. Servives de la Sécurité du Québec - 2020	37 992.00 \$ <u>37 992.00 \$</u>
Primus	Téléphone 2020-10-22 au 2020-11-21 - Bureau	155.74 \$
	Téléphone 2020-10-22 au 2020-11-21 -Garage	133.07 \$
		<u>288.81 \$</u>
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc	Récupération de rebuts octobre 2020	61.31 \$
	Récupération de rebuts novembre 2020	115.69 \$
	Récupération de rebuts novembre 2020	32.63 \$
	Récupération de rebuts novembre 2020	33.62 \$
		<u>243.25 \$</u>
Valoris	Enfouissement du 29 octobre -Compost	64.38 \$
	Enfouissement du 12 novembre -Compost	73.04 \$
		<u>137.42 \$</u>

Ville de Lac-Mégantic	Intervention- Fils sur branche (408 Rg Grenier)	130.41 \$
		<u>130.41 \$</u>
Visa	Achats novembre 2020	769.51 \$
		<u>769.51 \$</u>
	<b>Grand total des dépenses récurrentes</b>	<b><u>47 208.36 \$</u></b>

## Liste des comptes à faire approuver pour le mois de novembre 2020

	Fournisseurs	Description	Montant à payé
1128	ANUGO.CA	Profil vituel - Camping septembre	75.00 \$ <u>75.00 \$</u>
252	Bruno Grenier	Cèdre pour entretien sentiers	2 822.64 \$ <u>2 822.64 \$</u>
891	Charette Nicole	Remb achats décoration de Noël	92.74 \$ <u>92.74 \$</u>
66	Infotech	Achats comptes de taxes 2021- Partie remb MAPAQ	9.20 \$ <u>9.20 \$</u>
931	La Coop Alliance	Accouplement boy lait 5/8, rondelle caout - garage Bois traité, vis, base de fixation / Rampe garage CSST Guirlande, lumière mini, ficelle juste (décoration Noël)	7.54 \$ 179.78 \$ 81.67 \$ <u>268.99 \$</u>
42	L'Écho de Frontenac Inc.	Abonnement 2020	35.00 \$ <u>35.00 \$</u>
16	Le Magasin Général	Essence camionnette 2020-11-24 Essence camionnette 2020-11-26 Café garage	70.54 \$ 55.58 \$ 46.00 \$ <u>172.12 \$</u>
690	Les Entreprises SDJ	19 Beurre d'érable- Panier de Noël	85.50 \$ <u>85.50 \$</u>
1099	M la créativité Mélanie Nadeau	Conception Logo du 150e Piopolis	574.88 \$ <u>574.88 \$</u>
13	Municipalité de Woburn	Cadeau de Noël distribuer à l'École des Monts-Blanc	140.39 \$ <u>140.39 \$</u>
48	Phillippe Mercier Inc	Rempl lumière de rue - Rue Vieille Forge + Principale Remp fixtures garage - Installation lumière ext édifice Intermatic AC Hour Meters 120V60HZ - Eaux usées	435.73 \$ 528.32 \$ 185.47 \$ <u>1 149.52 \$</u>
111	Pièces d'Autos L.Veilleux inc.	Vitre grinder - CSST	34.48 \$ <u>34.48 \$</u>
1187	Pro Énergie Tech	Entretien fournaise - Maison culturelle	253.46 \$ <u>253.46 \$</u>
1205	Picard Marie-Christine	Lutte myriophylle a épis - novembre	337.50 \$ <u>337.50 \$</u>
37	Ressorts Robert Traction Mégantic inc.	Balai Neoforme + Balai Neoforme 18" - Camionnette Multimetre numérique - Garage Antenne noir 1000W 3PI - Inter 2020 13PC Tortx press fit bit SKT set - Niveleuse	53.06 \$ 122.97 \$ 25.03 \$ 69.54 \$ <u>270.60 \$</u>
463	Robitaille Équipement inc.	Lame CA-GBN - Inter 2006 Peigne Grader - Inter 2006	(984.19) \$ 243.75 \$ <u>(740.44) \$</u>
271	Services sanitaires Denis Fortier	Enfouissement des déchets octobre 2020	922.35 \$ <u>922.35 \$</u>
741	Solutia Telecom	Achat cellulaire - maire	523.34 \$ <u>523.34 \$</u>
<b>Grand total des dépenses à faire approuver</b>			<b>7 027.27 \$</b>